



## Demande en obtention de vignettes provisoires pour le stationnement résidentiel

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(nom et prénom)

demeurant à \_\_\_\_\_  
(n° et rue)

CP et localité \_\_\_\_\_  
(code postal et localité)

téléphone \_\_\_\_\_  
(numéro de téléphone privé ou mobile)

sollicite par la présente, la délivrance de vignettes pour le stationnement résidentiel pour les véhicules suivants

|   | Nom du propriétaire | Numéro(s) d'immatriculation |    |
|---|---------------------|-----------------------------|----|
| 1 |                     | 1)                          | 2) |
| 2 |                     | 1)                          | 2) |
| 3 |                     | 1)                          | 2) |

### Important:

1. La demande doit obligatoirement être accompagnée d'une copie des certificats d'immatriculation (carte grise, car registration).
2. S'il s'agit d'une voiture de location/leasing le contrat de location est à joindre à la demande.
3. Aucun numéro d'immatriculation ne peut figurer sur plusieurs vignettes.
4. Le nombre de vignettes est limité à trois par ménage.

Mamer, le \_\_\_\_\_  
(date) \_\_\_\_\_  
(signature)

### Remarques:

- La vignette provisoire peut être établie pour une durée de 1 à 6 mois.
- La vignette provisoire établie pour une voiture immatriculée à l'étranger est établie pour une durée maximale de 6 mois et ne peut pas être prolongée.
- La perte ou le vol de la vignette devra être signalé dans les meilleurs délais à la commune.
- En cas de déménagement, respectivement en cas de cession du véhicule figurant sur la vignette, cette dernière est à restituer sans tarder à la commune.
- Tous les formulaires en relation avec le parking résidentiel sont téléchargeables sur notre site internet [www.mamer.lu/formulaires](http://www.mamer.lu/formulaires) ou peuvent être demandés à l'administration communale.